

## **PLESTIN LES GREVES – LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR (TR.2) CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS (1949) - ACQUISITION FONCIERE**

**DELIBERATION BCA 2025 M03 39**  
Bureau du Conseil d'Administration du 4 mars 2025

### Membres délibérants présents :

Mme ROUTIER Gaëlle, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN.

#### Membres excusés avec pouvoir :

Mme Martine HUBERT donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER  
Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

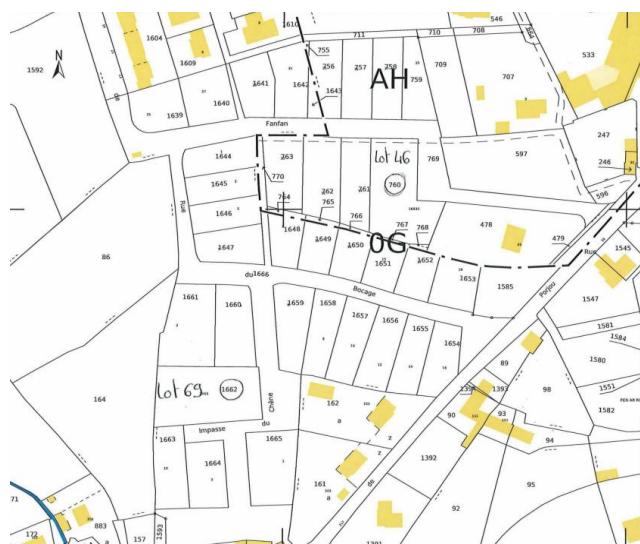
### Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général  
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier  
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,  
Vu la décision du BCA du 04/02/2025, approuvant le financement et la poursuite de l'opération,  
Vu l'avis favorable du CEI du 10/02/2025*

## **CONTEXTE**

Pour la construction de huit pavillons dans le lotissement de Pont Ar Porthéour (Tr.2) sur la Commune de PLESTIN LES GREVES, Terres d'Armor Habitat envisage l'acquisition des lots n°46, cadastré Section AH n°760 de 1 125 m<sup>2</sup> et n°69, cadastré Section G n°1662 de 1 157 m<sup>2</sup>.



## **PROBLEMATIQUE**

Les lots sont cédés par la SEM LANNION TREGOR pour l'euro symbolique, chacun, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2022.

En contre- partie, tel que le précise la Convention Bailleur, signée le 02/02/2022, Terres d'Armor Habitat versera au vendeur une aide à la viabilisation de 6 000 € TTC par logement construit.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 137 700 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la SEM LANNION TREGOR, des lots n°46, cadastré Section AH n°760 de 1 125 m<sup>2</sup> et n°69, cadastré Section G n°1662 de 1 157 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique chacun,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

## **Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré**

- Accepte l'acquisition, auprès de la SEM LANNION TREGOR, des lots n°46, cadastré Section AH n°760 de 1 125 m<sup>2</sup> et n°69, cadastré Section G n°1662 de 1 157 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique chacun,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

### **Vote à l'unanimité**

La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

